

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2022

C'est dans un contexte national et local difficile que ce rapport sur les orientations budgétaires est établi.

La situation de crise due à la pandémie COVID19 qui sévit depuis mars 2020 avec des vagues successives n'est pas sans incidence pour le SDIS Guadeloupe qui a dû faire face à une sollicitation opérationnelle de plus en plus forte dans un contexte de tensions extrêmes.

Jusqu'à maintenant, le SDIS a pu maintenir sa qualité de réponse opérationnelle au service de la population au prix d'une maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et d'une optimisation de ses moyens facilitée par la suppression de la part patronale de la sur-cotisation de la CNRACL, mais aujourd'hui cette démarche atteint ses limites notamment en termes de moyens humains, matériels et financiers.

Aujourd'hui, le SDIS de la Guadeloupe doit faire face à de multiples défis auxquels il est d'ores et déjà confronté.

En effet, l'établissement doit garantir le renouvellement des véhicules et matériels d'intervention, la modernisation de son parc de véhicules de liaison vieillissant, la poursuite des projets de construction et de réhabilitation de centres de secours mais aussi le renforcement de certains services supports.

Sur la base de ces éléments, l'effort consenti par le Conseil Départemental au titre de sa contribution au budget du SDIS devra être significatif et illustrer la confiance qu'il porte à son service de secours qui doit maintenir un niveau de sécurité optimale dans le Département.

Partie 1 : LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Les dépenses prévisibles de fonctionnement**

Imputation budgétaire	Budget précédent	Projet BP 2022	Evolution en valeur	Evolution en %
Les dépenses réelles de fonctionnement	38 908 200,00	39 755 205,00	847 005,00	2%
011 charges à caractère général	2 800 000,00	3 150 000,00	350 000,00	12,50%
012 charges de personnel et frais assimilés	35 744 748,00	36 249 407,00	504 659,00	1,41%
65 autres charges de gestion courante	110 000	110 000,00	0	0,00%
66 charges financières	101 452,00	93 798,00	-7 654,00	-7,54%
67 charges exceptionnelles	2 000,00	2 000,00	0	0,00%
68 dotations aux provisions	150 000,00	150 000,00	0	0,00%

Les dépenses d'ordre	2 235 000,00	2 100 000,00	-135 000,00	-6,04%
Total dépenses de fonctionnement	41 143 200,00	41 855 205,00	712 005,00	1,73%

1. Les charges à caractère général (011) : 3 150 000,00 €

Les dépenses courantes sont en augmentation de 12,50 % afin de tenir compte des frais liés à l'augmentation des prix de matières premières impactant certains marchés en cours (revalorisation des prix) et à venir (marché des pièces détachées, pneumatiques) mais aussi du carburant, des assurances et des dépenses liées aux missions opérationnelles générées par la crise sanitaire.

En effet, l'on constate une forte sollicitation opérationnelle avec chaque montée de l'épidémie.

Le SDIS supporte nombre d'interventions pour le secours à personne du fait de l'indisponibilités des transporteurs sanitaires privés.

2. Les charges de personnel : (012) : 36 249 407,00 €

Ces charges en légère augmentation de 1,41% mettent en lumière la poursuite de la maîtrise des dépenses de personnel. La stratégie RH de recrutement s'appuie sur une priorisation de pourvoi des postes vacants (retraite ou création) :

- d'une part, par des redéploiements de personnel devant trouver leur fondements dans des réorganisations et l'avancement de grade.
- d'autre part, par la valorisation des parcours en faisant le choix de recrutement d'agents ayant réussi des concours.

Les protocoles d'accord de l'année 2021 ainsi que le contexte de crise actuelle ont cependant fait apparaître la nécessité de renforcer, par des créations de postes, les services fonctionnels – supports de l'opérationnel - dans les secteurs que sont notamment : la logistique, les marchés publics et la santé. Il convient dès lors de recruter :

- 1 logisticien,
- 1 gestionnaire de marché public
- 1 médecin à mi-temps,
- 1 adjoint technique pour le GSI,
- 1 adjoint administratif financier,
- 4 PEC
- 4 contractuels de droit public

Pour ce qui concerne les contrats à durée déterminée (PEC), l'action de renfort temporaire repose principalement sur le recrutement au travers les dispositifs que sont les contrats aidés et l'apprentissage.

Outre ces renforts, les CDD concernent le remplacement temporaire et les projets de développement

Sur le plan opérationnel, les différents projets tant de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences que les restructurations du temps de travail (passage aux 12 heures) poussent à poursuivre les efforts de recrutement de sapeurs-pompiers professionnels. Il est précisément à considérer le recrutement de :

- 7 sapeurs sur dossier au titre de l'article 3 du décret 2012-520 du 20 avril 2012,
- 1 lieutenant pour la COM de Saint-Martin (remboursé par la COM)

Ce chapitre tient également compte de la mise en application des mesures réglementaires générant des augmentations mécaniques et obligatoires tel le GVT (glissement vieillesse technicité), l'augmentation de l'indemnité

horaire des sapeurs-pompiers volontaires de l'ordre de +1%, la mise en place du surcoût des astreintes et enfin la mise en place effective du RIFSEEP comme nouveau régime indemnitaire applicable aux personnels administratifs et techniques, et qui tient compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

3. Les autres charges de fonctionnement : 355 798,00 €

- Les autres charges de gestion courante : (65) : 110 000,00 €

Ces charges sont constituées principalement des subventions versées par le SDIS aux associations qui sont l'EDSPG (école départementale des sapeurs-pompiers de Guadeloupe), l'UDSPG (Union départementale des sapeurs-pompiers de Guadeloupe) et l'œuvre des Pupilles qui intervient auprès des orphelins des sapeurs-pompiers.

- Les charges financières : (66) : 93 798,00 €

Elles représentent le montant des intérêts d'emprunts attendus (43 798,00€). Les charges sont réduites du fait que le SDIS n'a pas emprunté en 2021 et qu'il ne reste que 2 emprunts en cours. A cela, viennent s'ajouter les charges prévisibles pour l'utilisation de la ligne de trésorerie (50 000,00 €).

- Les charges exceptionnelles : (67) : 2 000,00 €

Il s'agit de dépenses prévisionnelles liées au paiement des intérêts moratoires des marchés.

- Les dotations aux provisions (68) : 150 000,00 €

Ces provisions pour risques et charges concernent les risques contentieux.

4. Les dépenses d'ordre : 2 100 000,00 €

Il s'agit de dépenses d'ordre prévisibles au titre de l'obligation d'amortissement des immobilisations concernant principalement les acquisitions de véhicules, du mobilier, des matériels informatiques.

Le total des dépenses de fonctionnement pour l'année 2022 est évalué à 41 855 205,00 € soit en augmentation de 1,73% par rapport à l'année précédente.

- **Les recettes prévisibles de fonctionnement**

Imputation budgétaire	Budget précédent	Projet 2022	Evolution en valeur	Evolution en %
Les recettes réelles de fonctionnement	39 943 200	40 938 578	995 378	2%
70 produits des services du domaine	20 000,00	20 000,00	0	0,00%
7473 départements	24 224 757,00	25 224 757,00	1 000 000	4,13%
7474 communes	12 358 443,00	12 543 821,00	185 378,00	1,50%
74781 COM Saint martin	2 950 000,00	2 950 000,00	0	0,00%
748 autres participations (convention SMUR)	390 000,00	200 000,00	-190 000,00	-48,72%
Les recettes d'ordre de fonctionnement	1 200 000,00	916 627,00	-283 373,00	-23,61%
Total recettes de fonctionnement	41 143 200,00	41 855 205,00	712 005,00	1,73%

1. Les produits des services (70) : 20 000,00 €

Une prévision budgétaire de 20 000,00 € pour les services rétribués semble raisonnable.

2. La subvention départementale (7473) : 25 224 757,00 €

La subvention de 2021 a été revalorisée de +4,13 % soit une augmentation de 1 000 000,00 €.

Ces crédits supplémentaires permettraient :

- de prendre en compte les augmentations mécaniques liées aux charges de personnel (GVT),
- l'augmentation de 1% des vacances des sapeurs-pompiers volontaires,
- la revalorisation des prix des matières premières, des fluides et des primes d'assurance,
- les dépenses nouvelles liées au personnel

3. Les contributions communales (7474) : 12 543 821,00 €

Conformément à l'article 1424-35 du CGCT, le montant global des contributions des communes évolue chaque année selon l'indice des prix à la consommation hors tabac. Au mois d'aout, ce taux est de 1,5 % et c'est sur cette base que les prévisions budgétaires ont été établies.

4. Les autres recettes de fonctionnement : 3 150 000,00 €

- La participation de la COM de Saint-Martin (74781) : 2 950 000,00 €

Chaque année un avenant permet de déterminer pour l'exercice budgétaire à venir, la somme qui sera inscrite en recette de fonctionnement sur le budget du SDIS en remboursement des dépenses à réaliser au profit de la COM de Saint martin principalement en dépenses de ressources humaines.

Pour l'année 2022, les ressources prévisibles pour la COM de Saint- Martin est identique à l'année dernière et s'élèveraient à 2 950 000,00 €. Toutefois, un ajustement de ce montant pourrait se faire au budget supplémentaire après estimation des dépenses réelles de 2021.

- Autres participations (748) : 200 000,00 €

Il s'agit des recettes prévisibles correspondant au montant de la convention avec le SAMU reconduite annuellement à raison de 100 000,00 € pour l'appui logistique et les recettes liées aux carences d'ambulances privées pour un montant également de 100 000,00 €.

5. Les recettes d'ordre de fonctionnement : 916 627,00 €

Ces recettes d'ordre sont liées à la neutralisation des amortissements des subventions transférables.

Le total des recettes de fonctionnement pour 2022 est évalué à 41 855 205,00 € soit en augmentation de 1,73% par rapport à l'année précédente.

Partie 2 : LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En raison de la crise sanitaire, les actions et les projets d'investissement ont été ralentis en 2021 et devront être poursuivis en 2022.

• Les dépenses prévisibles d'investissement

IMPUTATION BUDGETAIRE	BP 2021	PROJET BP 2022	Evolution en valeur	Evolution en %
Total des dépenses réelles d'investissement	4 435 773,00	7 941 373,00	3 505 600,00	79%
0011-Plan d'équipement	1 331 500,00	1 784 812,00	453 312,00	34%

PROGRAMME DE CONSTRUCTION :	1 300 000,00	3 080 000,00	1 780 000,00	137%
AMO-MOE		280 000,00		
0018 - CPI Pte Noire	760 000,00	1 200 000		
0019- CPI Trois Rivières	180 000,00			
0020- CPI Jarry	180 000,00	800 000,00		
024- CPI Grand Bourg	180 000,00	800 000,00		
PROGRAMME DE CONFORTEMENT/REHABILITATION :	1 147 000	2 453 000,00	1 306 000,00	114%
AMO-MOE		223 000,00		
0022- CPI Sainte-Rose	167 000,00	320 000,00		
0026- CPI Petit Bourg	80 000,00	315 000,00		
0027-Confortement Vieux-Habitants	743 000,00	1 350 000,00		
0028- CPI port Louis	157 000,00	245 000,00		
HUMANISATION :	250 000,00	340 000,00	90 000,00	36%
0028 CPI Port Louis	100 000,00	80 000,00		
0029- CPI Bouillante	100 000,00	90 000,00		
0030- CPI Désirade	30 000,00	90 000,00		
0031- CPI Terre de Haut	20 000,00	80 000,00		
0012 - programme travaux CIS	131 373,00	-	-	-
16-Emprunts et dettes assimilées	275 900,00	283 561,00	7 661,00	3%
Dépenses d'ordre	1 200 000,00	916 627,00	-283 373,00	-24%
Total des dépenses d'investissement	5 635 773,00	8 858 000,00	3 222 227,00	57%

1- le plan d'équipement (0011) : 1 784 812,00 €

Dans le cadre des dépenses d'investissement, l'accent est mis sur le plan d'équipement avec l'acquisition de véhicules opérationnels les plus sollicités (véhicules de secours à victimes) et de véhicules d'incendie, de matériels d'incendie et de secours indispensable à la pérennité de l'activité opérationnelle sur le territoire. Mais aussi, l'acquisition d'outils informatiques nécessaires au maintien de l'activité opérationnelle ou du fonctionnement administratif, technique ou financier du SDIS (acquisition d'un nouveau logiciel finance). L'acquisition de matériels d'habillement et de renouvellement du mobilier.

L'autre axe prioritaire de ce plan est de poursuivre la modernisation et la mise en sécurité du parc de véhicules d'incendie et de secours dont certains véhicules ne remplissent plus les conditions optimales de sécurité.

2- Les programmes de construction – réhabilitation/confortement – humanisation : 5 533 000,00 €

Les orientations budgétaires traduisent la poursuite et la mise en œuvre des schémas de constructions, de confortement/réhabilitation et d'humanisation des centres de secours et portent sur la poursuite de plusieurs chantiers. Elles sont conduites en maîtrise d'œuvre externe.

Pour rappel, le SDIS a lancé depuis 2018 un programme de construction de nouvelles casernes et un programme de confortement/réhabilitation de casernes afin de garantir à l'ensemble des agents des conditions de travail optimales

mais aussi le respect du DARA (délai d'intervention raisonnable) selon le schéma départemental des couvertures des risques (SDACR).

Pour financer ces projets, dans le cadre d'une convention tripartite, l'Etat dans le cadre du fonds BARNIER (PSA2) et le Conseil Départemental versent une subvention d'investissement en complément de la participation du SDIS.

Des crédits sont prévus au budget 2022 afin de financer le programme de construction pour un montant de 3 080 000,00 € et le programme de réhabilitation/confortement pour un montant de 2 453 000,00 €.

Un crédit de 340 000,00 € est prévu pour le projet d'humanisation qui est autofinancé par le SDIS.

A ces différentes opérations s'ajoutent le report de crédits d'investissement 2021 qui permettra de financer les travaux bâtimentaires (entretien et maintenance de l'ensemble des casernes) nécessaires au maintien de l'activité opérationnelle et de conforter le maillage territorial.

3- Les emprunts

Les emprunts et dettes assimilés concernent le capital des emprunts AFD au nombre de 2 pour la construction du centre de secours de Bélost. Ces emprunts arrivent à échéance au 30 juin 2027.

N° crédit	Montant emprunté	Période	Capital restant à amortir	Intérêts théoriques	Amortissement	Remboursements	
C GP1475 01 Y tranche 1	2 000 000	30/06/2022	828 830,83	11 272,10	70 362,94	81 635,04	910 465,87
		31/12/2022	758 467,89	10 315,16	71 319,88	81 635,04	840 102,93
C GP1475 01 Y tranche 2	2 000 000	30/06/2022	831 299,53	11 596,63	70 447,48	82 044,11	913 343,64
		31/12/2022	760 852,05	10 613,89	71 430,22	82 044,11	842 896,16
			3 179 450,30	43 797,78	283 560,52	327 358,30	

Le SDIS prévoit en 2022 de contracter un nouvel emprunt afin de réaliser certains projets structurants importants tel le remplacement des outils informatiques et téléphoniques devenus vétustes. Des prospections auprès des établissements de crédits sont actuellement en cours.

Les dépenses d'ordre à hauteur de 916 627,00 € concernent la neutralisation des amortissements de subventions transférables.

Les dépenses d'investissement pour 2022 sont évaluées à 8 858 000,00 € soit en augmentation de 57 % par rapport à l'année précédente.

Cette augmentation est due particulièrement aux crédits alloués aux programmes de construction et réhabilitation/confortement.

- **Les ressources prévisibles d'investissement**

Imputation budgétaire	BP 2021	Projet BP 2022	Evolution	Evolution
			en valeur	en %
Total des recettes réelles d'investissement	3 400 773,00	6 758 000,00	3 357 227,00	99%

10- dotations, fonds divers et réserves	53 773,00	50 000,00	- 3 773,00	-7%
10222- FCTVA	53 773,00	50 000,00		
13 - subventions d'investissement reçues	3 347 000,00	6 708 000,00	3 361 000,00	100%
1313- subvention d'équipement du CD	900 000,00	1 500 000,00	600 000,00	67%
1321- Etat plan séisme Antilles	1 223 500,00	3 160 606,00	1 937 106,00	158%
1323- CD plan séisme Antilles	1 223 500,00	2 047 394,00	823 894,00	67%
Recettes d'ordre	2 235 000,00	2 100 000,00	- 135 000,00	-6%
Total recettes réelles Investissement	5 635 773,00	8 858 000,00	3 222 227,00	57%

1. Le F.C.T.V.A : 50 000,00 €

La prévision de recette est relativement faible. Celle-ci concerne principalement les dépenses liées aux constructions, et depuis 2017 l'entretien des bâtiments et voiries.

Les achats liés à l'UGAP étant réalisés hors TVA.

2. Les subventions d'investissement : 6 708 000,00 €

La subvention départementale de 1 500 000,00 € permettra en priorité le financement des achats programmés dans le cadre du plan d'équipement (pour mémoire 1 784 812,00 €).

Dans le cadre du plan de construction envisagé et compte tenu de la programmation annoncée pour l'avancée des travaux en 2022 il est inscrit la somme de 3 160 606 000,00 € pour la subvention du Conseil Départemental et de 2 047 394,00 € pour l'Etat au titre des fonds de prévention des risques naturels majeurs.

3. Les recettes d'ordre d'investissement : 2 100 000,00 €

Il s'agit de recette d'ordre d'investissement résultant des dotations aux amortissements. Cela constitue pour le SDIS le principal élément de son autofinancement. Il est difficile de réduire ce poste, en raison de la durée de vie des matériels. De plus une diminution du poste conduirait à réduire les recettes d'investissement.

Les recettes d'investissement pour 2022 sont évaluées à 8 858 000,00 € soit en augmentation de 57 % par rapport à l'année précédente.

En conclusion, le projet de budget 2022 s'élève à 50 713 205,00 €. Il est en augmentation de 8,41 % par rapport à l'année 2021.

	BP 2021	Projet BP 2022	Variation en %
DEPENSES	41 143 200,00	41 855 205,00	1,73%
RECETTES	5 635 773,00	8 858 000,00	57%
TOTAL BUDGET P	46 778 973,00	50 713 205,00	8,41%